



bref CSE 4 mars 2020

CORONAVIRUS

Lors des derniers CSE nous avons eu une information sur l'évolution du Coronavirus.
Les élus ont pris connaissances en séance des nouvelles consignes de la DG au 03/03/2020 :

[Consignes coronavirus 03032020 16h \(1\).docx](#)

Donc que vous soyez dans un « cluster » (zone contaminée) ou pas, la consigne est de garder les services publics ouverts et de privilégier les contacts téléphoniques. Vous devez respecter les consignes de sécurité :

- **ne pas se serrer la main ni se faire la bise pour se dire bonjour**
- **observer une distance de sécurité d'un mètre,**
- **se laver les mains régulièrement,**
- **tousser et éternuer dans son coude**

Le site d'Annecy après avoir été fermé, a fait l'objet d'une désinfection totale pour permettre une ouverture dans les conditions maximales de sécurité et de prophylaxie.

Dans le cadre d'une épidémie, des tests sont réalisés sur un échantillon de personnes dont le nombre est calculé en fonction de la population du territoire pour déterminer le taux de contagion.

Dans ce cadre, certains collaborateurs ont été testés et d'autres non. D'autres salariés ont été testés car ils ont été pris en charge par les autorités médicales. Ils faisaient partie d'un échantillon qui, aux termes du tableau clinique de contagion par le COVID-19, étaient susceptibles d'être infectés.

**Message national envoyé aux DE dans les zones contaminées :
En ARA pour les demandeurs de la Balme de Sillingy**

*« Comme vous le savez dans votre commune des cas groupés de coronavirus ont été détectés. Pôle Emploi met en œuvre la recommandation du Gouvernement de limiter les déplacements au strict nécessaire. Vous pouvez nous joindre au 3949. Votre espace personnel sur pole-emploi.fr et application mobile Mon Espace vous permet d'effectuer vos démarches en ligne. Vous y trouverez les coordonnées de votre conseiller. Nous vous recommandons d'utiliser **le téléphone** ou **le mail** et de ne pas vous rendre dans les agences de Pôle Emploi. Si vous ne pouvez pas faire autrement, les agences restent néanmoins ouvertes. Si vous vous y rendez, respectons ensemble les gestes suivants : se laver les mains régulièrement, tousser et éternuer dans son coude, se saluer sans se serrer la main, utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter. Pôle Emploi reste à votre service pendant cette période, en particulier pour traiter votre dossier et payer vos allocations ».*

Pour autant des demandeurs d'emploi qui habitent le « cluster » semblent malgré tout venir sur Meythet. L'agence de Meythet dont dépendent les demandeurs d'emploi de la Balme de Sillingy a envoyé une pétition à la direction régionale et au CSSCT pour rappeler qu'ils avaient trouvé une organisation pour éviter d'être en contact direct avec le public. Selon nos retours les demandeurs d'emploi avaient apprécié de ne pas devoir se déplacer....

La direction a rappelé les consignes d'ouvertures des sites et la DRAPS a également lu un extrait d'une note ministérielle sur le droit de retrait : Pas de droit de retrait possible sous peine de sanctions pécuniaires... »

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus. À ce jour, il est précisé que dès lors que l'employeur respecte les recommandations gouvernementales, les conditions du droit de retrait ne sont pas réunies. La DR informe que des conférences téléphoniques avec les élus auront lieu à ce sujet.



POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'actualité, les points ont été traités rapidement.

Absences pour maladie supérieures à 8 jours par agence et par service

Un sujet qui a failli passer à la trappe et pourtant au combien significatif. Les élus avaient déjà alerté sur la situation de 4 agences au dernier CSE. Les chiffres sont têtus, ces agences ont un pourcentage d'absences supérieur à 8 jours importants.

Autres points soulignés par les élus : La DDO, les DPC et la DT 42 ont un nombre d'arrêts de plus de 8 jours beaucoup plus important que la moyenne.

- La direction déclare analyser tout cela sur 2020.

Les élus ont pu faire remarquer que les réorganisations de services, l'âge des équipes etc. avaient forcément un impact.

- La direction déclare analyser tout cela sur 2020.

Des fois il faut savoir prendre son temps...Nous renvoyons la question au CSSCT. Pour nous ces analyses et leurs solutions devraient déjà être trouvées.

Les agressions

Nous avons abordé la question des agressions en très nette progression :

Surprise !!! Les agences qui ont expérimentées le CRI ont vu leurs agressions explosées.

- La Direction répond que cela mérite analyse.

FO s'inquiète d'une éventuelle hausse des agressions à l'accueil avec l'entrée en vigueur au premier avril des règles de la nouvelle réglementation de l'Assurance Chômage.

Les agences qui ont le plus d'agression sont souvent les mêmes chaque année.

- la Direction répond que cela mérite analyse.

FO a signalé les faits marquants comme les coupes sombres dans les effectifs GDD, l'obligation de passer au 3949, le tout numérique, la fermeture des agences l'après-midi.

Une fois de plus et nous rappellerons autant de fois qu'il le faudra les changements d'organisation liés à la stratégie de Pôle-Emploi ont des impacts forts sur les collectifs et naturellement sur les demandeurs d'emploi.

Pour imaginer cela prenons l'exemple des agents au 3949 entre 9h et 12h ou de l'accueil. L'agent se sent souvent seul face à une charge de demandes et sollicitations des demandeurs d'emploi exponentielles pendant ces 3 heures. Ou prenons les exemples des services totalement réorganisés tel que les services appuis.

Pour nous contacter :

syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

Pour vous informer via :

[Le site web -> www.fo-pole-emploi-ara.fr](http://www.fo-pole-emploi-ara.fr)

[Facebook -> www.facebook.com/FO.PE.ARA](https://www.facebook.com/FO.PE.ARA)